



ALSACE ROYAL PALACE ET COLMAR

18 AU 19 MARS 2027

2 jours / 1 nuit

30 PARTICIPANTS MINIMUM



Partez à la découverte d'une partie de l'**Alsace**, terre de traditions, située au cœur de l'Europe, région de charme, entre spécialités gastronomiques et vins renommés.

Découvrez le tout nouveau spectacle du **Royal Palace** « Sublime »... Avec plus de quarante-cinq années de passion, de créativité et de spectacles inoubliables !

Dégustez du vin à Katzenthal en prenant part à une visite de cave, pour une initiation à l'éveil des sens.

Visitez Colmar, sa Petite Venise et ses authentiques maisons à Colombage

Détaillant et organisateur du voyage : VISION D'AILLEURS

LES POINTS FORTS DE VOTRE VOYAGE

- **Royal Palace de Kirrwiller** : Assistez à un spectacle grandiose mêlant danse, musique et costumes somptueux dans l'un des plus célèbres music-halls de France.
- Découvrez le savoir-faire viticole alsacien à travers une **visite commentée suivie d'une dégustation de vins régionaux**.
- **Explorez** le charme de **Colmar** et de ses quartiers pittoresques, célèbres pour leurs maisons à colombages et la Petite Venise.

PROGRAMME précontractuel, représentant **l'OFFRE PRÉALABLE** répondant aux obligations de l'article R211-1 à 4 du code du tourisme.

1ER JOUR : JEUDI 18 MARS 2027 : DIJON – DOLE – KIRRWILLER

Rendez-vous très tôt des participants à Dijon et Dole, et départ en autocar en direction de l'Alsace pour Kirrwiller avec notre accompagnateur(trice) de l'agence.

Arrivée au Royal Palace à Kirrwiller en fin de matinée.

Déjeuner dansant à 12h, au restaurant MAJESTIC.

Puis Spectacle, place normale, pour le nouveau spectacle SUBLIME à 14h30.

Animation au Lounge Club jusqu'à 18h, incluant un cocktail.

LE ROYAL PALACE

Plus de quarante-cinq années de passion, de créativité et de spectacles inoubliables !

En s'entourant des meilleurs spécialistes dans le domaine artistique, au fil des années, le Royal Palace a conçu des spectacles audacieux et contemporains, toujours en phase avec notre temps.

Le show incontournable qui va dépasser tout ce que vous imaginiez, un tourbillon d'émotions, de glamour et de grand spectacle : 40 artistes sur scène, 9 numéros d'attractions époustouflantes, voici le nouveau spectacle « Sublime » :

Elle est une icône, une légende vivante. Reine des tapis rouges, déesse des projecteurs. Là où elle apparaît, les flashes s'enflamment et les foules retiennent leur souffle. Lui, c'est l'opposé absolu : un poète de l'ombre, un rêveur solitaire, maître des mots et des silences. A elle les paillettes, à lui l'encre et la lune.

Ils n'auraient jamais dû se rencontrer.

Et pourtant... les plus belles histoires n'obéissent qu'à la magie de l'imaginaire.

*Quand le destin décide d'écrire leur première ligne, commence alors une aventure spectaculaire, intense, bouleversante... une aventure aussi fantastique que **SUBLIME**.*



Départ dans la région de Strasbourg.

Arrivée à Valff, installation à l'hôtel Au soleil 3* pour 1 nuit.

Situé à 31 km de Strasbourg et à 6 km d'Obernai, l'établissement Au Soleil, Hôtel Restaurant & Spa dispose d'un spa et d'une piscine extérieure ouverte en saison. Vous pourrez dîner au restaurant sur place, qui sert une cuisine locale. Les chambres insonorisées de l'établissement Au Soleil, disposent d'une connexion Wi-Fi et d'une salle de bains privative avec douche à l'italienne. Un petit-déjeuner buffet composé de plats locaux est servi chaque matin. *Veuillez noter que l'accès au spa n'est pas inclus dans le tarif de la chambre.*



Dîner et nuit à l'hôtel.

2EME JOUR : VENDREDI 19 MARS 2027 : ERSTEIN - KATZENTHAL - COLMAR – DOLE - DIJON

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ pour la route des vins.

Arrivée pour la visite de la cave du Domaine Paul SPANNAGEL.

Venez à la rencontre du Vigneron, avec dégustation de 5 vins à Katzenthal, durée 1h30 environ.

Une authenticité qui saura vous charmer lors d'une visite de nos caves suivie d'une dégustation de nos meilleurs crus.

Géologie alsacienne, histoire des vins, bataille de la poche de Colmar sont autant d'éléments clés pour la famille Spannagel. Omniprésents lors de la visite, nous ne manquerons pas de vous apporter toutes les précisions historiques nécessaires dans une ambiance conviviale.



Continuation pour Colmar.

Nichée au cœur des vignobles avec ses maisons traditionnelles, ses canaux, son fleurissement, sa gastronomie savoureuse et ses vins fins réputés font de Colmar un condensé d'Alsace idyllique. Gardienne d'un art de vivre où convivialité et hospitalité sont les valeurs essentielles d'un accueil de qualité !

Arrivée à Colmar et déjeuner Choucroute au restaurant.

Visite guidée de Colmar.

Découvrez en plus des monuments emblématiques de la vieille ville : l'église des Dominicains, l'étonnant musée Bartholdi, les maisons à colombages très hautes situées dans le quartier des tanneurs. Fin de la visite au marché couvert

Durée : 1h30.

Un peu de temps libre et retour en autocar en direction de la Bourgogne, arrivée à Dole et Dijon en fin de soirée.



Fin de nos services.

Toutes les visites sont à reconfirmer pour 2027. L'ordre des visites peut être inversé lors de la réservation ou sur place
Photos et descriptifs du programme non contractuels.

PASSION DU MONDE VOUS SOUHAITE UN EXCELLENT VOYAGE

CONDITIONS DE VENTE

DESTINATION : ALSACE, ROYAL PALACE ET COLMAR

TYPE DE VOYAGE : SEJOUR - 2 JOURS / 1 NUIT

VALIDITE : DU 18 AU 19 MARS 2027

BASE DE PARTICIPANTS MINIMUM: Base 30 personnes

Supplément Chambre individuelle

PRIX PAR PERSONNE :

450 €

35 €

NOTRE PRIX COMPREND :

- **Un(e) accompagnateur(trice) de notre agence**
- Le **transport en autocar** de Grand tourisme depuis Dijon et Dole
- **L'hébergement à l'hôtel Au Soleil 3*** ou similaire selon disponibilité, pour 1 nuit base chambre double standard, en formule demi-pension, dîner sans les boissons et petit-déjeuner.
- **La taxe de séjour** pour 1 nuit (tarif 2026), sous réserve d'augmentation pour 2027
- **Le déjeuner au restaurant MAJESTIC, menu Plaisir**, incluant 1 coupe de Crémant et ½ litre d'eau
- **Le nouveau spectacle 2026-2027 SUBLIME en place normale,**
- **L'animation au lounge Club, danse avec orchestre incluant un cocktail, avec ou sans alcool,**
- **La visite et dégustation de vins d'Alsace dans une cave**
- **Déjeuner Choucroute**, menu 2 plats : Plat et dessert
- **La visite guidée de Colmar**, durée 1h30.
- **Les pourboires** au conducteur autocar, guide local
- **Un carnet de voyage**
- **L'assistance par téléphone de notre agence 24H/24, 7J/7**

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les dépenses personnelles, les boissons
- Le supplément chambre individuelle : 35 € (**nombre limité, en demande**)
- Toutes les prestations non mentionnées dans le programme
- **Les assurances VOYAGE ANNULATION OU MULTIRISQUES : nous consulter**

Tarifs donnés par personne (sur la base d'une chambre double si hébergement inclus).

Tarifs donnés en date du 1^{er} septembre 2026, sous réserve de disponibilité au moment de la réservation et de modification des tarifs pour 2027.

- **Un programme de voyage vous sera remis dans l'autocar et une convocation vous sera envoyée par mail environ 10 jours avant départ.** Il convient de se présenter aux heures et lieux indiqués, sous peine de perdre le bénéfice de votre voyage.
- Le nom de l'autocariste vous sera communiqué dans votre convocation.
- Placement dans le car : placement libre, nous recommandons de changer régulièrement de place pendant le voyage.
- Lieux de départ : départ devant l'ancienne agence VISION D'AILLEURS VOYAGES 31 Rue de la Libération 21240 TALANT (possibilité de parking public non gardé) ou DOLE Cours Clemenceau 39100 DOLE ou DOLE CHOISEY. Pour des impératifs techniques, les lieux de départ peuvent être modifiés, supprimés ; ils ne sont pas contractuels.
- Personnes en situation de handicap : les personnes en situation de handicap sont invitées à se faire connaître afin de vérifier si le voyage est adapté.
- Accompagnateur : les accompagnateurs sont conditionnés à un minimum de participants. Si le minimum indiqué dans le détail du voyage n'est pas atteint, nous nous réservons le droit de le remplacer par des guides locaux, ou de supprimer les services de l'accompagnateur afin d'assurer le départ. Le client sera informé préalablement avec la convocation et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

REVISION DU PRIX

Conformément aux articles L.211-12, R. 211-8 et R. 211-9 du Code du tourisme, les prix prévus au contrat sont révisables à la hausse comme à la baisse pour tenir compte des variations du coût des transports (carburant/énergie), des redevances et taxes et des taux de change. Vous serez informé de toute hausse du prix total du forfait, au plus tard 20 jours avant le départ. Cette hausse s'appliquera intégralement sur la part du prix concernée.

MODALITES DE PAIEMENT

Voyages d'une journée : 100% à la réservation du voyage.

Voyages de plusieurs jours : un acompte de 30% est demandé à la réservation du voyage et solde 40 jours avant le départ.

REGLEMENTS PAR CB OU CHEQUE A L'ORDRE DE PASSION DU MONDE

**Formalités pour les ressortissants français : Carte Nationale d'Identité en cours de validité (selon destination).
Formalités sanitaires : Carte Vitale.**

Maximum de participants : Nos voyages peuvent accueillir au maximum la capacité d'un car. Plusieurs cars peuvent constituer un même voyage.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la Consommation, le contrat de voyage n'est pas soumis à un droit de rétractation. Toute demande d'annulation d'une inscription émanant du client doit être effectuée soit par téléphone auprès de l'Agence soit par mail à france.passiondumonde@orange.fr. Elle entraînera, quel que soit le motif, des frais d'annulation indiqués aux présentes conditions particulières de vente. En cas d'annulation de toute prestation, la prime d'assurance, et les frais de dossier ne sont pas remboursables.

- Excursions Journée :
 - 50 % de retenue jusqu'à plus de 2 jours avant le départ,

- 75 % de retenue de 2 à 1 jour,
- 100 % de retenue en cas de non présentation au départ.
- Autocar :
 - 15 % de retenue plus de 30 jours avant le départ,
 - 25 % de retenue de 30 à 21 jours,
 - 60 % de retenue de 20 à 8 jours,
 - 100 % de retenue de 7 jours au jour du départ, ou non présentation.

Possibilité de cession du contrat et changement de nom jusqu'à 8 jours avant le départ (jours ouvrés).

ANNULATION PAR L'ORGANISATEUR

La réalisation de nos voyages en autocar est conditionnée à l'atteinte du nombre minimum de 30 participants.

En cas d'insuffisance de participants, le client sera averti par tout moyen permettant d'en accuser réception :

- 20 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée dépasse 6 jours.
- 7 jours avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est de 2 à 6 jours
- 48h avant la date de départ, pour les voyages dont la durée est moins de 2 jours.

Il sera alors proposé au client une solution de remplacement au tarif en vigueur, ou le remboursement intégral des sommes payées sans aucune indemnité de part et d'autres.

CONTACT

Lorsqu'une non-conformité est constatée sur place, le voyageur est tenu de la signaler au contact téléphonique qui lui sera fourni dans les meilleurs délais : Un numéro de téléphone vous sera fourni dans votre carnet de voyage.

Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du client.

Le voyageur pourra également demander de l'aide auprès du contact ci-dessus en cas de difficulté sur place.

Partie B Formulaire d'information standard pour des contrats de voyage à forfait dans des situations autres que celles couvertes par la partie A.

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le [code du tourisme](#). L'entreprise PASSION DU MONDE est entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'entreprise PASSION DU MONDE dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le [code du tourisme](#) :

- ✓ Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.
- ✓ L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.
- ✓ Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.
- ✓ Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- ✓ Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- ✓ Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- ✓ Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait. En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- ✓ Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.
- ✓ Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.
- ✓ L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.
- ✓ Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti.
- ✓ **PASSION DU MONDE** a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'**APST** [organisme chargé de la protection contre l'insolvabilité]. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (15 AVENUE Carnot 75017 PARIS – 01 44 09 25 35 info@apst.travel) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de PASSION DU MONDE.

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=B6B56671A51841699A8FB7B485EB08A2.tplgfr21s_1?idArticle=LEGIARTI000036242695&cidTexte=LEGITEXT000006074073&categorieLien=id&dateTexte=20180701